

garantir que le détail technique, les inventions et les procédés technologiques mis au point grâce au Programme seront mis à la disposition d'organisations ou d'industries canadiennes qui sont aux prises avec des problèmes de pollution analogues, sans que des redevances et des frais de permis ne soient exigibles.)

- le Programme d'amortissement accéléré (PAA), initiative fédérale destinée à inciter les entreprises privées à lutter contre la pollution. (Un contribuable pouvant bénéficier de ce programme peut amortir sur une période de deux ans le coût total du matériel ou des dispositifs installés dans le but premier de lutter contre la pollution de l'air et des eaux. Les dépenses amortissables sont celles qui ont été engagées pour la prévention, la réduction ou la suppression de la pollution.)

Conclusion

Le Service de la protection de l'environnement s'efforce d'améliorer la qualité de l'environnement en s'appuyant sur des instruments législatifs, en octroyant des subventions et en collaborant étroitement avec l'industrie privée et les gouvernements provinciaux.

La clef du succès des programmes de lutte contre la pollution est la collaboration et non la contrainte. Le Canada doit avoir une économie saine et un environnement sain, deux objectifs essentiels entre lesquels le SPE cherche à maintenir un équilibre.

